

ARTICLE L2313-1 DU CGCT – EXTRAITS DES NOTES EXPLICATIVES DE SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 06 mars 2017

N° 01 - FINANCES - Débat sur les orientations budgétaires 2017

Madame Babel, adjointe, présentera et commentera le rapport suivant :

« Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le Débat d'orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour Acigné, cette nouvelle obligation vient légitimer une pratique ancienne mise en œuvre depuis 1992, puisqu'une note explicative traitant du contexte économique et des orientations budgétaires était préalablement envoyée aux conseillers municipaux.

Le contenu du rapport a été précisé par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 codifié à l'article D 2312 -3 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Ce rapport doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, mis à disposition du public et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Le rapport sert donc de base à la discussion, et a pour vocation de présenter les grandes lignes de la traduction budgétaire 2017 des engagements politiques de la majorité municipale. Il donne lieu à une information sur l'évaluation de la situation financière de la collectivité. Les membres du conseil municipal ont ainsi la possibilité de s'exprimer sur les orientations financières de leur commune.

Il est à noter que, désormais, il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport des orientations budgétaires 2017 est annexé à la présente note explicative de synthèse. (annexe n° 1)

Il sera donc proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte que le rapport d'orientations budgétaires a répondu aux obligations de l'article L 2312-1 du CGCT,
- de prendre acte que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et à Monsieur le Président de Rennes Métropole
- de prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires prévu à l'article L2312-1 du CGCT s'est tenu conformément à la réglementation,
- de mandater, Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

Conseil Municipal du 27 mars 2017

N° 02 - FINANCES - Budget Principal - Budget Primitif 2017

Madame Babel, adjointe, présentera et commentera le projet de budget primitif 2017 de la Ville d'Acigné (annexe n° 1). Le document complet est consultable en Mairie. Ce projet de budget qui s'équilibre à 6 876 891 euros en section de fonctionnement et à 5 316 107 euros en section d'investissement a fait l'objet d'une analyse détaillée lors de la commission «Finances et moyens» du 14 mars 2017 et est conforme aux orientations budgétaires présentées en séance le 6 mars 2017.

Il sera ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget 2017 tel qu'il aura été présenté,
- de mandater Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Conseil Municipal du 15 mai 2017

N° 01 - FINANCES - Budget principal - Adoption du compte administratif 2016

Madame Babel, adjointe, présentera et commentera le compte administratif 2016 du Budget Principal (annexe n° 1) qui a fait l'objet d'une analyse lors de la commission « finances et moyens » du 4 mai 2017.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif tel qu'il aura été présenté,
- de mandater, Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 02 - FINANCES - Budgets annexes - Aménagement - Adoption des comptes administratifs 2016

Madame Babel, adjointe, présentera et commentera les comptes administratifs 2016 des budgets annexes suivants :

- ZAC de la Timonière (annexe n° 2),
- ZAC du Centre (annexe n° 3),
- ZAC du Champ du Botrel (annexe n° 4),
- Opération d'aménagement du Botrel 1 (annexe n° 5),
- ZA du Boulais 2(annexe n° 6),
- ZA du Boulais (annexe n° 7),
- ZA de Joval (annexe n° 8),

Ces budgets ont fait l'objet d'une analyse lors de la commission « finances et moyens » du 4 mai 2017.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter ces comptes administratifs tels qu'ils auront été présentés,
- de mandater Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.